



Garde à vue après un accident de voiture

Par **lunatic_old**, le **05/08/2007 à 21:13**

Bonjour, rnrnIl y a une semaine j'ai eu un accident de voiture et j'avais bu. Mon taux : 0.58 rnrnAprès une garde à vue de 15 H, j'ai finalement été libérer et j'ai eu 3 mois de suspension de permis, 300 Euros d'amende et deux jours de stages de prévention routière. Durant ma garde à vue, on m'a proposé de faire appel à un avocat, en me précisant que la procédure serait beaucoup plus longue. Après 10 heures de garde à vue, je n'avais qu'une envie, sortir. J'ai donc refuser de prendre un avocat. Lorsque les policiers sont arrivés, la voiture était arrêté à 30m de l'accident, ils m'ont donc coller un délit de fuite. Avant leur arrivée, j'avais fait appel à ma maman pour qu'elle vienne m'aider à pousser la voiture hors de la route. Je n'étais donc pas au volant. Avec le recul, je me demande si je n'aurai pas du prendre un avocat, et dire que c'est ma maman qui conduisait le véhicule. Pourriez-vous me dire si je peux revenir sur mes déclarations, et si oui comment faire. Merci d'avance. rnrnPhilippe